

Tennis : un Tournoi réussi, les Saint-Clarais en verve !



Tennis : un Tournoi réussi, les Saint-Clarais en verve !

Le tournoi s'est achevé dimanche 28 juillet après seize jours de compétition. Ils étaient 112 participants à en découdre sur les courts Ernest Vila. Une fréquentation en légère hausse par rapport à l'année dernière. 170 matchs au total et une météo favorable avec un seul jour de pluie. Merci au Tennis Club de Fleurance pour la mise à disposition de leur terrain couvert.

Le fait marquant est bien entendu la victoire du local **Baptiste Peotta (15/2)** dans le tableau principal, face à **Alexis Malen (15/1)**, de Pont-du-Casse. Malmené par la puissance de son adversaire (2 jeux à 5), Baptiste inverse la tendance et profite de la baisse de régime du Lot-et-Garonnais. La chaleur accablante a mis à rude épreuve les organismes. Victoire finale 7/5 6/3. Baptiste s'offre ainsi son 3e sacre (2014, 2015, 2024).

Au même moment, la finale Dames entre Lisloises est particulièrement indécise. **Manon Lavenere (15/4)**, du haut de ses douze ans, est bien au rendez-vous face à la tête de série numéro un, **Ilanie Laffargue (15/2)**. De beaux échanges s'engagent entre les deux finalistes. Manon prend peu à peu le pas sur son adversaire et finit par l'emporter 7/5 6/4. Bravo aux deux joueuses pour leur abnégation et leur endurance (2h30 de match !).

Mention spéciale pour la plus belle traversée de tableau. Elle revient au jeune Beaumontois **Léo Minier (30/2)** qui passe sept tours et s'incline de peu pour son 8e match face au futur vainqueur du tournoi. Chapeau !

Enfin, comment ne pas citer les nombreux Saint-Clarais qui ont brillé :

- Chez les Dames : **Sarah Bordes-Julien (40)**, auteur d'un joli parcours dans le tableau adulte et victorieuse en 15/16 ans contre une autre Saint-Claraise, **Gwladys Le Guillou (40)** ; le doublé pour **Caryn Dufresne (30/1)** en +35 ans et 4e série et enfin la belle victoire d'**Émilie Le Guillou (30/5)** en consolante.
- Chez les Messieurs : **Flavien Vergnes (30/1)** remporte la catégorie 17/18 ans ; **Michel Le Guillou (15/4)** s'adjuge le tableau +45 ans ; **Antoine Dufresne (30/2)** s'offre la consolante tandis que **Benjamin Peotta (30)** se hisse en finale +35 ans.

Pour leur grande première, la remise des prix a été orchestrée avec beaucoup d'humour par les coprésidents Pierre Castell et Nicolas Bourgoïn, en présence du maire de Saint-Clar **Éric Ballester**. Le tournoi s'est clôturé par la traditionnelle photo des lauréats et par un apéritif rafraichissant.

Un véritable succès pour cette édition 2024. Une réussite sportive et humaine que l'on doit aux protagonistes du tournoi : joueurs, supporters, juges-arbitres, bénévoles et les nombreux sponsors qui soutiennent le club. Merci à tous et rendez-vous l'année prochaine !

Palmarès complet :

[11/12M] Valentin LESTAGE (30/3, Auch) bat Samuel DELAYEN (30/4, Beaumont-de-Lom.) 4/6 7/5 10/4

[13/14M] Luka NAVAS STEVENS (30, Olympique Tennis Padel) bat Antoine MARTINEAU (15/5, Blagnac) 7/5 6/1

[15/16D] Sarah BORDES-JULIEN (40, St-Clar) bat Gwladys LE GUILLOU (40, St-Clar) 6/0 6/3

[15/16M] 1er : Lucas POLES (30/4, Croissy-sur-Seine), 2e : Léo PUCH (30/5, Lectoure)

[17/18M] Flavien VERGNES (30/1, St-Clar) bat Gatien LASSAUVETAT (30/2, Garonne Tennis) 6/0 Ab.

[+45M] Michel LE GUILLOU (15/4, St-Clar) bat Pascal PUCH (15/5, Lectoure) 6/3 6/0

[+35D] Caryn DUFRESNE (30/1, St-Clar) bat Aurore PUYANE (30, Mauvezin) 6/1 6/3

[+35 M] Francis PONTAC (15/4, Mauvezin) bat Benjamin PEOTTA (30, St-Clar) 6/2 6/3

[Consolante D] Émilie LE GUILLOU (30/5, St-Clar) bat Audrey POLES (30/1, Lectoure) 6/4 4/6 10/6

[Consolante M] Antoine DUFRESNE (30/2, St-Clar) bat Kévin LAFFARGUE (30/2, Lectoure) 4/6 6/2 11/9

[4e Série D] Caryn DUFRESNE (30/1, St-Clar) bat Mathilde COURTES (30/1, Fleurance) 6/3 6/2

[4e Série M] Arnaud GUY (30/1, ASPTT Auch) bat Sébastien CELLIER (30/1, Fleurance) 2/6 6/2 6/1

[SD] Manon LAVENERE (15/4, L'Isle-Jourdain) bat Ilanie LAFFARGUE (15/2, L'Isle-Jourdain) 7/5 6/4

[SM] Baptiste PEOTTA (15/2, St-Clar) bat Alexis MALEN (15/1, Pont-du-Casse) 7/5 6/3